REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 2 décembre 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale (DCS), de la Fondation du Stade de Genève (FSG) et du Servette FC 1890 SA (SFC)

Assurer un avenir serein au Stade de Genève: accord signé entre la Fondation du Stade de Genève et le Servette FC 1890 SA

Après plusieurs mois de négociations, la Fondation du Stade de Genève (FSG) et le Servette FC 1890 SA (SFC) ont signé une nouvelle convention réglant les conditions financières et opérationnelles de l'utilisation des infrastructures et de la pelouse du Stade de Genève.

Souhaitée par le canton de Genève, cette convention précise les conditions financières de la mise à disposition des infrastructures du Stade de Genève au profit du SFC. Depuis de nombreuses années, la mise à disposition des infrastructures du Stade de Genève par la FSG au profit du SFC faisait l'objet d'un accord tacite et non signé. En parallèle, l'absence du public au Stade de Genève due au COVID-19 mettait la FSG dans une situation financière délicate. Des discussions positives ont ainsi été entamées entre les deux parties dès le mois de mars 2021, avec à la clé l'aboutissement de cet accord. "L'ensemble des négociations s'est effectué dans un climat ouvert et cet accord formalisé permet à la FSG de voir l'avenir avec sérénité", se réjouissent Jean-Marc Guinchard, président de la FSG et Pascal Besnard, président du SFC.

Insufflé par le canton dans une volonté de pérenniser l'avenir du stade, cet accord permet également de clarifier les conditions du subventionnement de l'Etat de Genève en faveur de la FSG, qui feront l'objet d'un nouveau contrat de prestations entre les deux parties pour les années 2021 à 2024. Pour Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS), "cet accord financier avec le club couplé au soutien public cantonal permettront à la FSG d'assumer pleinement ses responsabilités dans la gestion structurelle du Stade de Genève ainsi que les charges d'exploitation et d'entretien de celui-ci, ce dont je me réjouis".

Les autres points de l'accord visent à consolider et développer diverses collaborations entre le club hôte et la Fondation, notamment afin d'organiser diverses manifestations dans le stade, en vue de lui donner une dimension plus populaire et plus accessible pour la population de notre canton.

Pour tout renseignement complémentaire:

- *DCS: M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, en contactant M. Henri Della Casa, secrétaire*

général adjoint chargé de la communication, T. 078 674 69 95;

- *FSG : M. Jean-Marc Guinchard, président, T. 079 550 16 06;*
- *SFC: M. Pascal Besnard, président, en contactant M. Loïc Luscher, responsable médias et communication, T. 078 629 69 10.*